

Les emprunts, une catégorie polymorphe

1. Introduction

La question de l'emprunt demeure une préoccupation essentielle pour les études étymologiques. La dénomination même de cette classe étymologique est sujette à discussion étant donné la métaphore trompeuse suscitée par le terme *emprunt* (cf. Thibault 2009, 11).

Pour décrire adéquatement les phénomènes adaptatifs caractérisant l'imitation d'un mot d'une langue donnée par une langue donnée, à une époque et dans un contexte énonciatif donné, il convient d'abord de bien identifier tous les facteurs en présence – langue de l'étymon, forme de l'étymon, époque et ancrage textuel des premières attestations, canal (oral ou écrit) de transmission, forme et sens des premières attestations –, ce que les grands dictionnaires ne font pas toujours bien (Thibault 2009, 11).

Nous souhaitons présenter une classe d'emprunts particuliers dans cet article. Il s'agit en effet de lexèmes empruntés dont la diffusion et la lexicalisation subséquente ont été favorisées par la préexistence, dans les langues emprunteuses, de formants équivalents à ceux à l'origine de leurs étymons. C'est le cas, par exemple, du français MORPHOLOGIE « domaine de la linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes », du français PHONOLOGIE₁ « traité sur les sons vocaux », du français PHONOLOGIE₂ « système des sons d'une langue » et du français PHONOLOGIE₃ « science qui étudie les sons d'une langue », dont nous retracerons le parcours historique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, présentons tout d'abord le contexte dans lequel s'inscrit ce travail ainsi que sa méthodologie sous-jacente.

2. Cadre théorique

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une thèse intitulée *Etude historique et étymologique de la terminologie linguistique française* (Budzinski 2015). Comme son titre l'indique, cette thèse a pour ambition d'étudier une sélection de lexèmes appartenant au domaine de la linguistique.

L'ensemble des lexèmes constituant les entrées des articles lexicographiques forme un corpus privilégié pour étudier les problèmes méthodologiques rencontrés lors du traitement des internationalismes de formation savante (cf. Greive 1976 ; Schraeder 1990), qui représentent un secteur important dans la création lexicale moderne. Formés en dernière analyse d'éléments d'origine grecque et latine, ces lexèmes ont connu

des voies d'emprunt successives parfois sinueuses, qu'il importe de retracer et de mettre en lumière, notamment à travers l'étude de la chronologie relative des attestations (cf. Pfister / Lupis 2001, 95-97).

2.1. Conventions d'écriture

Les conventions d'écriture adoptées pour ce travail sont celles qui s'inscrivent dans le cadre de la théorie Sens-Texte, selon laquelle un vocable (par exemple PHONOLOGIE dans toutes ses acceptions) désigne « un regroupement de lexies [ou de lexèmes] qui ont les propriétés suivantes : 1. Elles sont associées aux mêmes signifiants ; 2. Elles présentent un lien sémantique évident » (Polguère 2008, 59). Le lexème (par exemple PHONOLOGIE₁ « traité sur les sons vocaux ») représente, quant à lui, « une généralisation du signe linguistique de type mot-forme : chaque lexème de la langue est structuré autour d'un sens exprimable par un ensemble de mots-formes que seule distingue la flexion » (Polguère 2008, 50).

2.2. Vers une micro-étymologie

Il est aujourd'hui admis que l'« étymologie moderne », définie par Baldinger comme « étymologie-histoire du mot » (Baldinger 1959, 219) ne saurait se ramener à un simple étymon et qu'elle est étroitement liée au parcours diachronique du mot.

Partie du constat qu'il existe des carences dans l'étymologie des termes de spécialité, nous avons tenté d'affiner la manière d'étymologiser ceux-ci puisque faire « globalement » l'étymologie d'un vocable est insuffisant pour en saisir l'histoire (Buchi 2015).

Aussi, ce lien étroit entre l'histoire et l'étymologie nous incite désormais à distinguer chaque lexème d'un vocable et à fournir une étymologie pour chacun d'eux. Cette distinction entre lexème et vocable permet d'appliquer ce que nous nommons la micro-étymologie et que nous pourrions définir comme suit : MICRO-ÉTYMOLOGIE « étymologie qui a pour objet l'origine de chaque lexème d'un vocable et qui se propose d'établir le parcours historique de ce dernier ». Cette méthode semble logique, cependant si elle se laisse appliquer aisément à des lexèmes qui se distinguent clairement, que faire de ceux qui sont sémantiquement très proches ? La terminologie de la linguistique fournit en effet de nombreux exemples pour lesquels il existe un écart métonymique qui n'est pas morphologisé : bien qu'attestés, certains lexèmes se voient ainsi omis, en raison de leur originalité sémantique faible, de la nomenclature des dictionnaires.

3. Emprunt ou construction française ?

Nous souhaitons présenter le cas d'emprunts qui ont en commun d'avoir été jusqu'à présent considérés comme des formations françaises, en nous appuyant sur les exemples du français MORPHOLOGIE « domaine de la linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes », du français PHONOLOGIE₁ « traité sur les sons vocaux »,

du français PHONOLOGIE₂ « système des sons d'une langue » et du français PHONOLOGIE₃ « science qui étudie les sons d'une langue », dont nous retracerons le parcours historique.

3.1. *Étymologie des équivalents des vocables PHONOLOGIE et MORPHOLOGIE dans plusieurs autres langues européennes*

En observant l'étymologie du correspondant du vocable PHONOLOGIE dans d'autres langues européennes, on peut constater que les étymologistes analysent indistinctement ce vocable comme un confixé (< grec φωνή + λόγος)¹. Or il semble exclu que chaque langue ait créé tour à tour une telle formation savante.

L'étymologie des correspondants de MORPHOLOGIE dans d'autres langues est quant à elle traitée différemment selon les dictionnaires. Deux analyses étymologiques ont attiré notre attention. Pour l'anglais, dans l'OED, sous l'entrée morphology, on lit « grec μορφή Form + -LOGY » (OED s.v. morphology), analyse peu cohérente impliquant un formant du grec ancien et un formant de l'anglais moderne. En ce qui concerne l'étymologie d'italien morfologia, on lit dans le DELI : « comp. dal gr. μορφή 'forma' e λόγος 'studio scienza' ; l'istituzione del termine si deve a Goethe, che nel 1785 indicò con Morphologie l'anatomia comparata » (DELI s.v. morfologia). Cet exemple relève d'une analyse anachronique et paralogique, puisqu'elle présente des étymons grecs suivis d'une référence à l'allemand.

Les deux exemples que nous avons présentés démontrent qu'il existe un problème d'analyse étymologique, très certainement perçu par les lexicographes mais présenté de manière trop confuse pour le lecteur.

4. Présentation de nos résultats

Rappelons que sous la dénomination *micro-étymologie*², nous considérons le vocable comme un ensemble polysémique et le lexème comme le signe linguistique au sens strict. Du point de vue de la morphologie synchronique, MORPHOLOGIE et PHONOLOGIE sont des formations françaises. Le système contient en effet les formants *morpho-* (cf. Cottez 1989, 256) et *-logie* (cf. Cottez 1989, 229) pour le vocable MORPHOLOGIE et les formants *phono-* (cf. Cottez 1989, 324) et *-logie* (cf. Cottez 1989, 229) pour PHONOLOGIE.

Cependant, du point de vue micro-étymologique, ces vocables constituent un ensemble complexe d'emprunts et d'innovations internes dont nous tentons de retracer le parcours.

¹ Ont été consultés les ouvrages TLF pour le français, OED pour l'anglais, DELI pour l'italien, le DELP3 pour le portugais et le DCECH pour l'espagnol.

² Nous avons introduit ce terme en juillet 2012 lors d'une communication présentée à la 6th *International Conference on Historical Lexicography and Lexicology* à Iéna « Lexicographie historique française et terminologie linguistique : le cas du vocable PHONOLOGIE », puis en novembre 2012 lors d'une conférence invitée au Cercle linguistique de Prague.

4.1. *Le vocable MORPHOLOGIE*

Notre travail s'effectuant sur les termes de la linguistique, nous étymologisons uniquement les lexèmes référant à ce domaine, sans aborder les lexèmes appartenant à d'autres champs sémantiques.

Ce vocable a deux réalisations lexématiques: MORPHOLOGIE₁ s.f. « domaine de la linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes » et MORPHOLOGIE₂ s.f. « structure interne des lexèmes ». La première attestation française du lexème MORPHOLOGIE₁ a été relevée dans une communication donnée par Honoré Chavée, couchée sur le papier par Paul-Pierre Broca (Broca 1862). Nos recherches étendues à d'autres langues ont permis de mettre en évidence une attestation antérieure à celle en français, dans l'ouvrage d'August Schleicher *Zur Morphologie der Sprache* (Schleicher 1859). Notre travail, qui repose notamment sur la chronologie des premières attestations, fournit alors l'hypothèse que le lexème MORPHOLOGIE₁ s.f. « domaine de la linguistique qui a pour objet la structure interne des lexèmes » a été emprunté à l'allemand.

Le lexème MORPHOLOGIE₂ s.f. « structure interne des lexèmes » est, quant à lui, attesté depuis 1868 (Hovelacque 1868), ce qui nous permet de suggérer une évolution sémantique de type métonymique du lexème MORPHOLOGIE₁.

4.2. *Le vocable PHONOLOGIE*

Dans la partie lexicographique de notre thèse, nous avons mis en évidence cinq réalisations lexématiques du vocable PHONOLOGIE: PHONOLOGIE₁ s.f. « traité sur les sons vocaux », PHONOLOGIE₂ s.f. « système des sons d'une langue », PHONOLOGIE₃ s.f. « science qui étudie les sons d'une langue », PHONOLOGIE₄ s.f. « science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction » et PHONOLOGIE₅ s.f. « système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction ».

Intéressons-nous en particulier aux lexèmes PHONOLOGIE₁, PHONOLOGIE₂ et PHONOLOGIE₃.

L'hypothèse d'un emprunt peut dans certains cas être corroborée, au plan sociolinguistique, par la mise en relief de réseaux scientifiques. Ces derniers ont en effet facilité la diffusion des termes, que le travail minutieux de l'étymologie permet de mettre à jour. En travaillant sur le vocable PHONOLOGIE, nous avons été frappée par le fait que les lexèmes PHONOLOGIE₁ « traité sur les sons vocaux » et PHONOLOGIE₂ « système des sons d'une langue » soient attestés en français pour la première fois dans des comptes rendus d'ouvrages scientifiques. En effet, on relève une première attestation³ de fr. PHONOLOGIE₁ dans un compte rendu de F. M. Moscati sur « English Phonology ; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the

³ « Nous terminerons cette annonce en recommandant la Phonologie anglaise de M. Duponceau à l'attention des philologues en général » (Moscati 1824, 215).

English Language » de P.S. Duponceau publié en 1824 dans Bulletin des sciences historiques, antiquités, philologie.

Nous relevons une première attestation⁴ du lexème PHONOLOGIE₂ « système des sons d'une langue » en 1828 dans un compte rendu rédigé par Abel-Rémusat de l'ouvrage Grammar of the language of the lenni-lenape of the Delaware Indians by Zeisberger. Cet ouvrage, traduit de l'allemand vers l'anglais par Peter Stephen Duponceau, contient également une préface dans laquelle Duponceau réfère aux travaux d'Abel-Rémusat : « The learned M. Remusat has satisfactorily proved in his Mélanges asiatiques, vol. 2, p. 47, and in the third volume of the Mines de l'Orient, that the Chinese language is not monosyllabic in the first of these senses » (Duponceau 1828, 77).

Les échanges entre Duponceau et Abel-Rémusat ont certainement eu lieu tout d'abord à travers un canal de transmission orale avant d'être formalisés à travers des écrits de revues : Duponceau et Abel-Rémusat se citant mutuellement dans des revues différentes. Les comptes rendus se présentent à l'étymologiste comme des sources incontournables, témoins d'innovations terminologiques et d'échanges scientifiques. Ces échanges, matérialisés dans des écrits de revues, permettent ainsi de corroborer l'hypothèse d'un emprunt fondée sur les premières attestations relevées.

Le lexème PHONOLOGIE₃ s.f. « science qui étudie les sons d'une langue » est quant à lui attesté⁵ depuis 1838 (Ackermann 1838), datation postérieure au lexème anglais, quant à lui attesté depuis 1818 (Duponceau 1818).

Ainsi formulons-nous l'hypothèse que les trois lexèmes français ont été empruntés à l'anglais, à partir de leur emploi dans les textes de Duponceau. Ce dernier était connu et reconnu dans le monde académique de l'époque : il fut membre de plus de quarante sociétés scientifiques et littéraires en Europe et en Amérique et il fut également président de plusieurs sociétés intellectuelles (cf. Larousse). Les nombreux engagements de Duponceau ne font que confirmer l'existence d'un réseau scientifique qui reliait des protagonistes anglophones et les protagonistes francophones (Duponceau faisant l'intersection entre les deux), ce qui a facilité les voies d'emprunt. Outre les échanges franco-anglais, une recherche rapide effectuée sur d'autres langues nous a permis de constater que les travaux de Duponceau étaient également cités dans des écrits italiens et espagnols. Ces écrits, légèrement postérieurs à ceux de Duponceau, nous permettent de suggérer que le réseau scientifique de cette époque a probablement permis la diffusion et la lexicalisation des termes dans plusieurs langues.

Les lexèmes PHONOLOGIE₄ « science qui étudie le système des sons d'une langue du point de vue de leur fonction » et PHONOLOGIE₅ « système des sons d'une langue

⁴ « Ce qui importe plus que l'emploi d'un terme au lieu d'un autre, c'est de bien s'entendre sur les principes à suivre et sur les objets à examiner. M. Duponceau fait porter l'étude comparative des langues sur trois points, qu'il distingue par les noms de *phonologie*, *étymologie*, *idéologie* » (Abel-Rémusat 1828, 526).

⁵ « On peut dire, en général, que les sons vocaux se diversifient à l'infini, et que la phonologie, semblable à la physiologie, est une science dont le champ est illimité » (Ackermann 1838, 9).

du point de vue de leur fonction » sont pour la première fois attestés dans les Actes du premier congrès international de linguistes à La Haye en 1927. Nous postulons ainsi deux innovations sémantiques par analogie à fr. PHONOLOGIE₂ « système des sons d'une langue » et PHONOLOGIE₃ « science qui étudie les sons d'une langue ».

5. Conclusion

L'histoire d'un mot ne se fait pas en ligne droite, mais par ramification et arborescence, et c'est ce qui rend particulièrement intéressant le travail de l'étymologiste. La lexicographie actuelle est lacunaire de ce point de vue, car tout est simplifié dans une perspective réductrice. L'étude que nous avons présentée dans cet article démontre l'intérêt d'une étymologie par lexème, ce que nous nommons la micro-étymologie. Si les vocables MORPHOLOGIE et PHONOLOGIE peuvent être considérés comme des constructions françaises du point de vue synchronique, une étude diachronique de chaque lexème démontre d'autres faits à prendre en considération dans le cas des internationalismes de formation savante (cf. Greive 1976; Schraeder 1990). Notre travail se fonde sur l'étude des premières attestations, mais aussi sur un aspect socio-linguistique dont il faut tenir compte pour retracer le parcours complet de l'histoire d'un vocable.

Université de Lorraine

Laure BUDZINSKI

Sigles et références bibliographiques

- Abel-Rémusat, Jean-Pierre, 1828. Compte rendu de David Zeisberger, *Grammar of the language of the lenni-lenape of the Delaware Indians* (traduit par P. S. Duponceau), Paris, Imprimerie Royale, 1828, *Journal des Savans*, 525-532.
- ACIL I = Sijthoff, Albertus Willem, *Actes du premier Congrès International de Linguistes (La Haye, 10-15 avril 1928)*, Leiden, 1930.
- Ackermann, Paul, 1838. *Essai sur l'analyse physique des langues ou de la formation et de l'usage d'un alphabet méthodique*, Paris/Leipzig, Terzuolo/Brockhaus et Avenarius.
- Baldinger, Kurt, 1959. « L'Étymologie hier et aujourd'hui », *Cahiers de l'association internationale des études françaises* 11, 233-264.
- Broca, Paul-Pierre, 1862. « Communication sur la Morphologie des syllabes chinoises, comparée à celle des syllabes ariennes et sémitiques, par M. Chavée (séance du 19 juin 1862) », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* 3, 346-352.
- Buchi, Éva, 2015. « Etymological dictionaries », in: Durkin, Philip (ed.), *The Oxford Handbook of Lexicography*, Oxford, Oxford University Press.
- Budzinski, Laure, 2015. *Etude historique et étymologique de la terminologie linguistique*, Thèse Université Lorraine.

- Cottez, Henri, ⁴1989. *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*, Paris, Le Robert (Les Usuels du Robert).
- DCECH = Corominas, Joan/Pascual, José A., *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, 6 vol., Madrid, 1980-91.
- DELIN = Cortelazzo, Manlio/Cortelazzo, Michele A., *Il nuovo etimologico*, Bologna, 1999 (= DELI, 2^e ed.).
- DELP3 = Machado, José Pedro, *Dicionário etimológico da língua portuguesa*, 5 vol., Lisboa, ³1977.
- Duponceau, Peter Stephen, 1818. «English Phonology; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language», *Transactions of the American Philosophical Society* 1, 228-264.
- Duponceau, Peter Stephen, 1828. A grammar of the Language of the Lenni Lenape or Delaware Indians. Translated from the German Manuscript of the late Rev. David Zeisberger, for the American Philosophical Society, *Transactions of the American Philosophical Society* 3, 65-251.
- Greive, Artur, 1976. «Contributions méthodologiques à la lexicologie des mots savants», in: Boudreault, Marcel/Möhren, Frankwalt (ed.): *Actes du XIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, tenu à l'Université Laval du 29 août au 5 septembre 1971*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1, 615-625.
- Hovelacque, Abel, 1868. *Grammaire de la langue zende*, Paris, Maisonneuve.
- Larousse, Pierre, 1866-1876. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Paris, Administration du grand Dictionnaire universel.
- Moscatti, François, 1824. Compte rendu de Duponceau, 1818, «English Phonology; or, an Essay towards an Analysis and Description of the component Sounds of the English Language», *Transactions of the American Philosophical Society, Bulletin des sciences historiques, antiquités, philologie* 1, 214-215.
- OED² = Simpson, John, A., *The Oxford English Dictionary* (OED), 20 vol., Oxford *et al.*, ²1989.
- Pfister, Max/Lupis, Antonio, 2001. *Introduzione all'etimologia romanza*. Catanzaro, Rubbettino.
- Polguère, Alain, ²2008. *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Schleicher, August, 1859. *Zur Morphologie der Sprache*, St Petersburg, Eggers.
- Schraeder, Burkhard, 1990. «Versuch einer theoretischen Grundlegung der Internationalismenforschung», in: Braun, Peter *et al.* (ed.): *Internationalismen. Studien zur interlingualen Lexikologie und Lexikographie*, Tübingen, Niemeyer, 34-46.
- Thibault, André, 2009. *Galicisme et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris, l'Harmattan.
- TLF = Imbs, Paul, *et al.* (ed.), *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris, 1971-1994.

